



Question orale

(Séance du 06 mai 2021)

Adressée à Monsieur Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales

Objet : Ouverture des frontières et protocole sanitaire



Monsieur le Président,

Lors de votre rencontre avec le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, le 30 mars dernier, vous avez abordé la question de la réouverture des frontières de notre Pays fermées depuis le début du mois de février dernier avec toutes les conséquences que cette fermeture a sur l'industrie touristique, sur le secteur de l'aérien mais de manière plus globale sur le fonctionnement de notre économie...

Sensible aux arguments que vous avez développés lors de cet entretien au cours duquel vous avez abordé les grands dossiers polynésiens, le Président Macron a soutenu cette demande ; la décision de réouverture des frontières devant néanmoins s'accompagner d'une garantie de protection sanitaire pour la Polynésie.

Tel que vous l'avez souhaité et défendu, depuis le 1er mai, nos frontières s'ouvrent progressivement accompagnées d'un nouveau dispositif d'entrée et de surveillance sanitaire des voyageurs mais aussi par une intensification de la campagne de vaccination que vous déployez depuis quelques semaines maintenant.

Nous savons que le risque zéro n'existe pas mais pouvez-vous nous rassurer sur le filtrage qui est organisé avec ce nouveau protocole ?

Nous entendons par ailleurs certains professionnels du tourisme qui estiment que ce dispositif est trop contraignant, décourageant ainsi une partie des visiteurs à se rendre en Polynésie.

Ainsi, Monsieur le Président, pensez-vous atteindre le double objectif de protection de la population et de reprise de l'activité économique ?

Je vous remercie de votre attention et des réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Charles FONG LOI